

CHARTRE POUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

INTRODUCTION	1
I. RESPONSABLE DU TRAITEMENT	2
II. FINALITE DU TRAITEMENT ET INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES	2
III. BASE LEGALE DU RECUEIL DES DONNEES DE LA REGION	2
IV. DONNEES COLLECTEES	2
V. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES	3
VI. TRANSFERT DES DONNEES HORS DE L'UNION EUROPEENNE	3
VII. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	3
VIII. SECURITE DES DONNEES	3
IX. LES DROITS DES PERSONNES SUR LEURS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	4

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exercice de ces compétences, la Région des Pays de la Loire est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel.

Le terme de données à caractère personnel (ou « données personnelles ») désigne les informations relatives à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée.

La Région accorde une grande importance à la protection des données Personnelles de ses administrés, usagers de ses services, utilisateurs de ses sites internet et de ses applications mobiles, de ses partenaires et de ses agents.

La présente Charte décrit les conditions dans lesquelles la Région des Pays de la Loire s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité de ces données à caractère personnel, ainsi que l'exercice des droits des personnes concernées sur leurs données, conformément à la réglementation applicable :

- le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit Règlement Général sur la Protection des Données, « RGPD »).
- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (dite « loi Informatique et Libertés »),

Les présentes dispositions portent sur les traitements de données personnelles dont la Région des Pays de la Loire est *responsable de traitement*, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données.

Cette Charte s'applique en complément :

- des dispositions des conditions Générales d'Utilisation des Services, lorsqu'elles existent,
- des informations spécifiques à chaque nouveau traitement, accessible sur les supports adaptés (ex : formulaires en ligne...).

Elle pourra être modifiée à tout moment, afin notamment de se conformer à toutes évolutions réglementaires, jurisprudentielles, et/ou techniques.

Pour toute question relative à cette Charte de protection des données personnelles comme à l'exercice de vos droits, vous pouvez adresser à :

- donneespersonnelle@paysdelaloire.fr
- Région Pays de la Loire - Déléguée à la Protection des données - 1 rue de la Loire, 44 966 Nantes cedex 9

I. RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable des traitements de données à caractère personnel est : **La Région Pays de la Loire**, représentée par Madame la Présidente et située à :

Conseil régional des Pays de la Loire
1, rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9

II. FINALITE DU TRAITEMENT ET INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES

La Région veille à déterminer de façon explicite les finalités pour lesquelles elle recueille des données à caractère personnel, et à ne collecter que les données personnelles strictement nécessaires à la finalité dudit traitement. Ces finalités sont respectées pendant toute la durée de vie du traitement.

Pour chaque traitement de données, une information spécifique est réalisée au niveau du dispositif afin d'informer la personne concernée de cette finalité du traitement, de sa base légale, les données collectées, les destinataires ou catégories de destinataires des données, les éventuels transferts de données vers un État non membre de la Communauté européenne, les durées de conservation, l'exercice des droits des personnes concernées sur leurs données et la manière dont elles peuvent exercer ces droits.

S'il est envisagé d'utiliser les données collectées pour des finalités autres que celles pour lesquelles elles ont été initialement collectées, les personnes concernées en seront préalablement informées, et doivent donner leur accord.

III. BASE LEGALE DU RECUEIL DES DONNEES DE LA REGION

La personne concernée doit consentir au traitement de ses données personnelles, ou le traitement des données est nécessaire à :

- L'exécution d'une mission de service public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont la Région est investie
- Le respect d'une obligation légale à laquelle la Région est soumise
- L'exécution de mesures contractuelles ou précontractuelles
- A des fins d'intérêts légitimes en conformité avec la loi en vigueur

Il est précisé que si le traitement repose sur le consentement, la personne ayant fourni les données la concernant, pourra retirer son consentement à tout moment.

IV. DONNEES COLLECTEES

Selon le traitement réalisé, différentes catégories de données peuvent être collectées et traitées :

- Données d'identification (ex. nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, âge, ...), et/ou de contacts (adresse, mail, n° téléphone fixe/mobile...),
- Informations relatives à la vie personnelle (ex : situation familiale/statut marital, composition du foyer, nombre d'enfants à charge, ...) et/ou d'ordre professionnel (ex. CV, situation professionnelle, formation, etc.),
- Information d'ordre économique et financier (ex : niveau de revenus, situation financière, situation fiscale/imposition...)
- Données de géolocalisation (avec les applications mobiles)
- Données de suivi connexion (adresse IP, cookies...)

Ces informations sont fournies directement par la personne concernée, ou issues d'une transmission par des tiers habilités à transmettre ces données.

En cas de collecte directe, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement est précisé.

Les Données personnelles sensibles

La Région peut être amenée exceptionnellement, dans le cadre des dispositifs régionaux, à traiter des données personnelles sensibles.

Une analyse d'impact du traitement de ces données personnelles sensibles peut être réalisée.

V. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

En fonction de leurs besoins respectifs, peuvent être destinataires de tout ou partie des données :

- Les agents des services de la Région Pays de la Loire en charge de l'instruction des dossiers.
- Les partenaires publics des dispositifs régionaux habilités à traiter les données
- Les sous-traitants qui sont contractuellement liés à la Région pour mettre en œuvre tout ou partie (gestion technique) d'un traitement.
- Les prestataires, dans le cadre de la fourniture d'une solution logicielle et/ou de sa maintenance
- Les tiers autorisés de l'administration fiscale ou judiciaire

En aucun cas la Région ne commercialise les données personnelles, ne les transfère ou ne les échange à des tiers à des fins commerciales.

VI. TRANSFERT DES DONNEES HORS DE L'UNION EUROPEENNE

La Région veille à ce que vos données à caractère personnel soient stockées sur des serveurs d'hébergement situés dans l'union européenne, ou dans des pays tiers dont le niveau de sécurité en matière de protection des données personnelles est en adéquation avec celui imposé dans l'Union européenne.

VII. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les durées de conservation des données à caractère personnel collectées par la Région peuvent varier en fonction des traitements et sont encadrées par :

- La durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité ;
- Une durée de conservation légale ;
- Une durée déterminée pour des raisons réglementaires ou de contrôle.

À l'issue de cette durée de conservation, ces données sont archivées, supprimées ou anonymisées, selon les prescriptions de la CNIL et dans le respect de la préservation de l'exercice des droits des personnes.

VIII. SECURITE DES DONNEES

En tant que responsable de traitements, la Région Pays de la Loire s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques et organisationnels appropriés pour garantir de façon permanente un niveau de protection adapté contre les risques d'atteinte à la vie privée des personnes dont elle

traite les données et les risques d'altération, destruction, d'utilisation illicite, divulgation ou accès non autorisé de leurs données personnelles.

Les personnels de la Région sont formés et sensibilisés à la confidentialité des données à caractère personnel. Une charte informatique prescrit des règles de sécurité et de bonnes pratiques quant à l'utilisation des postes de travail informatiques pour la protection des données.

IX. LES DROITS DES PERSONNES SUR LEURS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les personnes concernées par un traitement de leurs données disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, et de portabilité des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement, demander l'effacement des données les concernant, ou retirer leur consentement à tout moment, sauf si ces droits ont été écartés par une disposition législative.

- **Droit à l'information** (art. 13 RGPD) : la Région qui collecte des informations vous concernant doit vous fournir une information claire sur l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits.
- **Droits d'accès** (art. 15 RGPD) : la personne concernée peut demander des informations sur les données personnelles que la Région détient la concernant et obtenir gratuitement une copie de ces informations.
- **Droit de rectification** (art. 16 RGPD) : la personne concernée peut à tout moment demander que ses données personnelles soient rectifiées si celles-ci sont inexactes, complétées ou mises à jour.
- **Droit à l'effacement, ou droit à l'oubli** (art. 17 RGPD) : la personne concernée peut, à tout moment, demander l'effacement de ses données personnelles traitées, sous réserve des exceptions prévues à l'article 17.3 du RGPD, lorsque :
 - Ces données ne sont plus nécessaires à la finalité du traitement pour lesquelles elles ont été collectées,
 - La personne concernée retire son consentement sur lequel le traitement est fondé et il n'existe pas d'autre fondement juridique pour poursuivre le traitement,
 - La personne concernée exerce son droit d'opposition au traitement et il n'existe pas de motif légitime impérieux permettant de poursuivre le traitement
 - Ces données doivent être effacées pour respecter une obligation légale,
 - Ces données sont liées à un traitement illicite
 - Ces données ont collectées pour un service s'adressant à des mineurs.
- **Droit à la limitation du traitement** (art. 18 RGPD) : la personne concernée peut demander que la Région stocke ses données mais en limite l'utilisation, le temps de la vérification de l'exactitude ses données ou de la licéité du traitement contesté, ou le temps de la mise en balance entre ses intérêts et ceux du responsable de traitement, ou lorsque la conservation des données n'est plus indispensable mais que la personne concernée s'oppose à l'effacement de ses données.
- **Droit à la portabilité des données personnelles** (art. 20 RGPD) : la personne concernée peut demander, sous réserve des exceptions prévues, à récupérer les données personnelles qu'elle a fourni, et qui sont traitées avec son consentement ou pour l'exécution d'un contrat ou de façon automatisée.
- **Droit d'opposition** (art.21 RGPD) : la personne concernée peut s'opposer, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement de ses données personnelles, à moins que la Région ne présente des motifs légitimes et impérieux pour le traitement ou que le traitement est indispensable pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.
- **Droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage** (art. 22 RGPD) : la personne concernée peut s'opposer à la prise d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative.

Les personnes concernées peuvent également formuler des directives relatives au sort de leurs données après leur décès.

Exercice des droits

La Région met en œuvre les moyens pour faciliter et garantir l'exercice des droits des personnes dont les données sont traitées.

Dans ce cadre, la Région des Pays de la Loire a désigné une déléguée à la protection des données qui reçoit les demandes d'exercice des droits des personnes sur le traitement de leurs données, et a créé une adresse unique pour les réclamations. Ces demandes peuvent être adressées :

- Soit par voie électronique à : donneespersonnelles@paysdelaloire.fr, en précisant en entête du message, l'objet de la demande [ex : droits sur les données personnelles]
- Soit par courrier postal à l'adresse suivante:
Région Pays de la Loire
Déléguée à la Protection des Données
1 rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9

Il est précisé que lorsque la personne concernée présente une demande sous une forme électronique, les informations de réponse sont fournies par voie électronique lorsque cela est possible, à moins que la personne concernée ne demande qu'il en soit autrement. Lorsque la communication des informations se fait par un autre support, elle est sans frais pour le demandeur.

Les données personnelles qui seront communiquées dans le cadre de l'exercice d'un droit d'accès le seront à titre personnel et confidentiel. A ce titre, pour qu'une demande d'accès soit prise en compte, elle doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.

La Région est aussi susceptible de solliciter des informations complémentaires pour répondre à l'exercice d'un droit des personnes sur leurs données personnelles. Dans tous les cas, la Région s'efforcera de donner une suite à la demande dans un délai raisonnable et en tout état de cause, dans les délais fixés par la Loi.

Enfin, et en cas de réponse insatisfaisante, les personnes peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté, 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex, www.cnil.fr).